

## Signature d'une convention quadripartite dans le cadre du Festival de Musique

Une convention quadripartite a été signée le 13 mars dernier entre trois collectivités, la DRAC et le Festival international de musique de Besançon Franche-Comté. Elle illustre le soutien des collectivités et de l'Etat au festival et précise les missions de ce dernier.

Le document signé le 13 mars « formalise et officialise le soutien de nos partenaires publics pour deux années » a rappelé Bernard Sertout, président du festival. Un soutien non négligeable en termes financiers, qui permet surtout de connaître deux ans à l'avance quelles seront les ressources du festival. « Pour vous donner un ordre d'idées, il faut savoir que la venue d'un orchestre symphonique coûte près de 100 000 euros » a rappelé le président.

Lazare Pauvert, directeur régional des Affaires culturelles, souligne qu'il est exceptionnel que l'Etat et les trois collectivités région, département et ville soient présents sur le même projet culturel.

Cette convention quadripartite confère au Festival de musique de Besançon Franche-Comté des missions spécifiques portant sur trois domaines : le festival en lui-même, le concours international de jeunes chefs d'orchestre et la résidence du compositeur invité.

« La mission du festival consiste à apporter la musique symphonique au public le plus large possible », explique David Olivera, directeur de la manifestation. Ceci par différentes actions de sensibilisation auprès du grand public à l'image des pauses concerts pendant l'heure de midi. La tenue du concours de jeune chef d'orchestre

*Cette convention quadripartite confère au Festival de musique de Besançon Franche-Comté des missions spécifiques portant sur trois domaines : le festival en lui-même, le concours international de jeunes chefs d'orchestre et la résidence du compositeur invité*

confère quant à elle une envergure internationale au festival.

« L'événement est unique en France », rappelle Christine Schell, conseillère musique et danse à la Direction régionale des affaires culturelles. « Kengo Kuma, qui a conçu la future Cité des Arts et de la Culture à Besançon, nous a confié se souvenir de l'effet positif que la nomination de Seiji Ozawa avait eu au Japon en 1959, à une époque où le pays était en pleine reconstruction ».

Le troisième point sur lequel s'engage le festival, c'est la promotion de la musique contemporaine, à travers la résidence chaque année d'un compositeur. Misato Mochizuki prendra cette année la suite de Michaël Jarrell. L'artiste en résidence rencontre durant l'année précédant le festival de nombreuses classes, du primaire au Conservatoire, et il a également l'occasion de parler de son travail lors du festival.

- Dominique Demangeot -

*Festival international de musique de Besançon Franche-Comté - Prochaine édition du 14 au 23 septembre 2012*  
[www.festival-musique.com](http://www.festival-musique.com)